

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 19 décembre 2024

Convocation  
 Date : 13/12/2024  
 Affichée et mise en ligne  
 le : 13/12/2024

\*\*\*\*\*  
 Délibération n°  
 99-CC191224  
 \*\*\*\*\*

**Nombre de Membres :**

- En exercice : 44
- Présents : 35
- Pouvoirs : 7
- Votants : 42
- Absents : 2

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations  
 Affichée le 20/12/2024  
 Mise en ligne le :  
 20 DEC. 2024

Délibération mise en  
 ligne sur le site internet  
 de la CCSSO le :

08 JAN. 2025

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CONTENANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL**  
**Secrétaire de séance : Madame Magalie BENOIST**

**Siégeaient au Conseil Communautaire :**

Madame BALOSSIÉ Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG
Monsieur CURTIL Benoit	Jean-Pierre
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DUMOULIN François	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE
Monsieur GAUDION Philippe	Martine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur PATRIA Alexis
Madame GLASTRA Delphine	Madame PRUVOST-BITAR
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Véronique
Madame JAUNET Christel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LESAGE William	Monsieur SICARD Bruno
Madame LOISELEUR Pascale	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LOZANO Michelle	

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane  
 Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique  
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur MARÉCHAL Guillaume  
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie  
 Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame LUDMANN Véronique  
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame SIBILLE Elisabeth  
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes	
9	TUB

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais son suppléant :**

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur TESSON Gilles

**Étaient absents**

Monsieur DIEDRICH Wilfried

Monsieur GRANZIERA Gilles

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents et 7 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

*(Annexe jointe)*

**Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que,**

Chaque année, la CCSSO distribue des sacs plastiques pour la collecte des déchets ménagers et assimilés pour les habitants du centre-ville de Senlis, des sacs papier pour les déchets verts pour les habitants des communes d'Aumont en Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines et Senlis, des bacs à roulettes et des composteurs pour l'ensemble des habitants du territoire.

Les marchés de fourniture de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés arriveront à échéance le 31 décembre 2024.

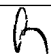
Une nouvelle consultation ayant pour objet la fourniture de contenants nécessaires à la collecte des déchets ménagers et assimilés, a été lancée le 8 octobre 2024, sous la forme d'un appel d'offre ouvert, accord-cadre mono attributaire à bons de commande et sous la référence de l'ADTO n° 64571/24-362 (2024-09). La date limite de réception des offres était fixée au mardi 12 novembre à 12h.

Cette procédure est composée de 4 lots :

- Lot n° 1 - Fourniture de sacs plastiques – 20 000 € HT maximum par an
- Lot n° 2 – Fourniture de sacs papier biodégradables - 40 000 € HT maximum par an
- Lot n° 3 – Fourniture de bacs à roulettes - 60 000 € HT maximum par an
- Lot n° 4 – Composteurs individuels de jardin - 20 000 € HT par an.

La commission d'appel d'offres, compétente pour l'attribution de ces marchés, a été convoquée le mardi 10 décembre à 19h au siège de la CCSSO.

- Concernant le lot n°1 portant sur la fourniture de sacs plastiques pour la collecte des déchets ménagers, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société TOUSSAC - 64 CASTELNAU CAMBLONG, pour un montant de 20 000 € HT maximum par an pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, soit un montant total maximum de 80 000 € HT sur 4 ans.
- Concernant le lot n°2 portant sur la fourniture de sacs papier biodégradables pour la collecte des déchets verts, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société TAPIERO – 87 SAINT JUNIEN, pour un montant de 40 000 € HT maximum par an pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, soit un montant total maximum de 160 000 € HT sur 4 ans.

Paraphes	
	TUB

- Concernant le lot n°3 Fourniture de bacs à roulettes, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société ESE France 71 CRISSEY, pour un montant maximum par an pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, soit un montant total maximum de 240 000 € HT sur 4 ans.
- Concernant le lot n°4 Composteurs individuels de jardin, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société QUADRIA 31 SAINT JEAN D'ILLAC pour un montant de 20 000 € HT maximum par an pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, soit un montant total maximum de 80 000 € HT sur 4 ans.

Après avoir entendu l'exposé,

### DÉLIBÉRATION

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** les articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à 7, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la Commande Publique ;

**Vu** la consultation de marchés publics lancée le 8 octobre 2024, sous la forme d'un appel d'offre ouvert, accord-cadre mono attributaire à bons de commande et sous la référence de l'ADTO n° 64571/24-362 (2024-09) ;

**Vu** l'analyse de l'offre établi le 19 novembre 2024 par le service Environnement et présentée en commission d'appel d'offre le 10 décembre 2024 ;

**Vu** la décision de la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2024 ;

### DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant légal, à signer les pièces constitutives du marché 2024-09- ADTO 64571 portant sur la fourniture de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés attribué :

- Le lot 1 Fourniture de sacs plastiques, à la société TOUSSAC - 64 CASTELNAU CAMBLONG avec un montant de 20 000 HT € maximum par an.
- Le lot 2 – fourniture de sacs papier biodégradables, à la société à la société TAPIERO – 87 SAINT JUNIEN, pour un montant de 40 000 € HT maximum par an.
- Le lot 3 Fourniture de bacs à roulettes, à la société ESE France 71 CRISSEY, pour un montant de 60 000 € HT maximum par an.

Paraphes	
07	MB



- Le lot 4 Composteurs individuels de jardin, à la société QUADR pour un montant de 20 000 € HT maximum par an.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières afférentes ;

**Article 3 : D'INSCRIRE** au budget 2025 les crédits nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le : 08 JAN. 2025*

*De la publication sur le site internet de la CCSSO : 08 JAN. 2025*

*Fait à Senlis, le 08 JAN. 2025*

**Guillaume MARÉCHAL**



*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*

**Magalie BENOIST**

*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*